



# CHARTRE DU FONDS DE DOTATION HTC PROJECT

Version 1 – mai 2021

- **Soutien et promotion des projets :**

1. Le HTC Project s'engage à soutenir des projets de recherche et d'innovation, sélectionnés par le Comité Scientifique et le Comité de Campagne, pour faire progresser les connaissances dans le domaine des complications de la greffe de moelle osseuse et pour améliorer les conditions de vie des patients greffés.
2. Le HTC Project s'engage à communiquer et transmettre toutes les informations relatives aux projets soutenus dont leur état d'avancement, leurs résultats, leur statut de financement, etc. via son site internet et les réseaux sociaux, ses publications (rapports annuels, newsletters, communiqués de presse) ou des événements, etc.

- **Mobilisation de la communauté :**

1. Le HTC Project contribuera à mobiliser une communauté plurielle en rassemblant des patients, des experts et des mécènes autour de la thématique des complications de la greffe de moelle osseuse et de l'accompagnement des patients greffés.
2. Le HTC Project encouragera le témoignage des patients greffés et des experts pour améliorer la connaissance de la greffe de moelle osseuse et de ses complications du grand public.
3. Le HTC Project soutiendra ses efforts pour inclure les associations de patients en tant que partenaires actifs au sein de la communauté avec pour objectifs le partage et le relais d'information, la récupération de témoignages, l'organisation d'événements.

- **Transparence :**

1. Le HTC Project, via son Comité de Campagne, se réserve la possibilité d'étudier toutes les sollicitations de soutiens et d'en accepter ou refuser les termes en lien et en cohérence avec ses missions et ses valeurs.
2. Le HTC Project s'engage à établir une convention en cas d'engagement pour encadrer les termes du mécénat et à utiliser le potentiel financement aux fins du projet soutenu et/ou des frais de structure à hauteur de 7% du montant du don.
3. Le HTC Project s'engage à rendre public tous les soutiens de quelque nature qu'ils soient (financier, nature, compétences) dont il bénéficie pour financer les projets soutenus et ses frais de structure.

- **Respect des règles de confidentialité et protection des données personnelles :**

1. Dans le cadre de la récupération de données personnelles, de l'image et/ou de témoignages, le HTC Project s'engage à conclure une autorisation d'exploitation de ces éléments avec le patient (ou son représentant légal) ou la personne d'intérêt et à ne divulguer ces informations uniquement pour les raisons déclinées dans le consentement prévu à cet effet.
2. Le HTC Project, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à collecter et traiter les données à caractère personnel conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6



janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » modifiée par la loi du 20 juin 2018 et du Règlement européen du 25 mai 2018 sur la protection des données (ci-après « RGPD »). Le HTC veille à collecter et à traiter des données à caractère personnel pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Leur accès est ainsi limité aux services internes du HTC Project et ne sont en aucun cas transmises ou cédées à d'autres tiers.